

Image not found or type unknown



Gendarmerie. refus de plainte ou de main courante.

Par **betty0104**, le **10/11/2009** à **12:22**

Bonjour,rrnrn Divorce définitif, mais partage non fait .rrnrnMon ex, est venu prendre du matériel sur la propriété, ce matériel est commun .rrnrnCe matériel, il l'a vendu, j'ai vu partir le camion, le chauffeur n'a pas voulu donner son nom, j'ai relevé les numéros de plaque .rrnrnJe suis aller à la gendarmerie, ces messieurs n'ont rien voulu prendre ? ni plainte, ni main courante...rrnrnQue dois-je faire ? sachant que nous allons chez le Notaire lundi pour le partage et je suis sûr à 100 % que mon ex va dire que j'ai subtilisé ce matériel ?rrnrnY-a-t-il un moyen de porter plainte, sans passer par la gendarmerie ?rrnrnUne fois divorcer, il me semble, qu'il y a vol ?rrnrnMerci à vous.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2009** à **17:16**

Bonjour,rrnrnVous pouvez déposer plainte directement auprès du Parquet par LR/AR.